



Évreux, le 7 janvier 2016

Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale de l'Eure  
à  
Mesdames et Messieurs  
les enseignants des écoles publiques  
Mesdames et Messieurs  
les directeurs d'école publique  
Mesdames et Messieurs  
les directeurs d'établissements spécialisés  
et directeurs adjoints de SEGPA de collège  
**- POUR ATTRIBUTION -**  
Mesdames et Messieurs  
les inspecteurs de l'éducation nationale  
**- POUR INFORMATION -**

DSDEN de l'Eure

Secrétariat général

Division du Personnel  
DIPER  
Christiane COURITAS

Bureau  
Gestion des professeurs des  
écoles  
DIPER 2  
Mélodie ROBERT

N° NS - 2016 - 094  
Dossier suivi par  
Gestionnaires

Catherine VIRICEL : 02 32 29 64 81  
Fabienne SILLY : 02 32 29 64 95  
Catherine REGUIA : 02 32 29 64 86  
Carole FLAN : 02 32 29 64 87  
Martine STEIN : 02 32 29 64 88

Fax  
02 32 29 64 29

Mél.  
diper227@ac-rouen.fr

24 Bld G. Chauvin  
CS 22203  
27022 Evreux CEDEX



<http://www.ia27.ac-rouen.fr/>



<http://portail-metier.ac-rouen.fr/>

**Objet : Année scolaire 2016/2017 - demandes de disponibilité  
et de réintégration**

**Cette circulaire a pour objet de rappeler les divers motifs de disponibilité  
et de recenser les demandes.**

**Date limite de dépôt des dossiers le : 06 février 2016**

**Date de la précédente note de service le : 15 janvier 2015**

**Pièces jointes :**

- première demande ;**
- renouvellement ;**
- demande de réintégration après disponibilité.**

La disponibilité est la position par laquelle le fonctionnaire titulaire est placé hors de son administration, à sa demande, sous réserve des nécessités de service.

En position de disponibilité, l'agent perd son poste et cesse de bénéficier des droits à l'avancement et à la retraite. Il n'est pas rémunéré.

L'agent qui demande sa réintégration devra participer aux opérations de mouvement. L'avis d'un médecin agréé est sollicité lors de la demande de réintégration.

Je vous rappelle que les demandes de disponibilité (première demande ou renouvellement) pour la prochaine année scolaire doivent être adressées pour **le 6 février 2016**, par la voie hiérarchique, à monsieur le DASEN.

Les demandes de réintégration devront suivre la même procédure.

Vous trouverez en annexe la liste des différents motifs de disponibilité ainsi que les pièces justificatives nécessaires dans certains cas et devant obligatoirement accompagner les demandes.

**Il est rappelé aux enseignants actuellement en position de disponibilité et arrivant aux termes des droits à disponibilité qu'il leur appartient de faire une demande de réintégration ou une demande de radiation des cadres.**

Signé : Philippe FATRAS

## DISPONIBILITÉ - PERSONNELS TITULAIRES

(Décret n° 85-986 du 16.09.1985)  
(Décret n° 97-1127 du 05.12.1997)  
(Décret n° 98-854 du 16.09.1998)  
(Décret n° 2002-684 du 30.04.2002)

	MOTIF	DURÉE MAXIMALE POUR L'ENSEMBLE DE LA CARRIÈRE	FORMALITÉS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES
Disponibilité de droit	Pour donner des soins au conjoint, à un enfant, ou un ascendant à la suite d'un accident ou pour maladie grave.	<b>1 an renouvelable dans la limite de 9 ans</b> dans les conditions requises pour l'obtenir	Certificat médical
	Pour élever un enfant de moins de 8 ans.	<b>1 an renouvelable</b> dans les conditions requises pour l'obtenir	Photocopie du livret de famille
	Pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne.	<b>1 an renouvelable dans la limite de 9 ans</b> dans les conditions requises pour l'obtenir	Certificat médical
	Pour suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle à raison de sa profession en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire.	<b>1 an renouvelable</b> dans les conditions requises pour l'obtenir	Attestation de l'employeur du conjoint
	Pour déplacement dans les DOM, TOM, à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou de plusieurs enfants.	<b>6 semaines maximum par agrément</b>	Attestation d'agrément
	Pour exercer un mandat d'élu local.	<b>Durée du mandat</b>	
Disponibilité sur autorisation	Etudes ou recherches présentant un intérêt général.	<b>1 an renouvelable dans la limite de 6 ans</b>	Certificat de scolarité et lettre de motivation
	Convenances personnelles.	<b>1 an renouvelable dans la limite de 10 ans</b>	Lettre de motivation
	Pour créer ou reprendre une entreprise.	<b>2 ans maximum - non renouvelable</b>	Avoir accompli au moins 3 ans de services effectifs dans l'administration et justificatif concernant l'entreprise.

La disponibilité est accordée sur demande écrite.

La réintégration après disponibilité est subordonnée à la vérification par un médecin agréé de l'aptitude physique du fonctionnaire à l'exercice des fonctions.